

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 7 octobre 2016 portant dissolution de la brigade territoriale de Miradoux  
et modification des circonscriptions des brigades territoriales de Lectoure et de Saint-Clar (Gers)**

NOR : INTJ1623448A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête:

Article 1<sup>er</sup>

La brigade territoriale de Miradoux est dissoute à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2016. Corrélativement, les circonscriptions des brigades territoriales de Lectoure et de Saint-Clar sont modifiées à la même date dans les conditions précisées en annexe.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des brigades territoriales de Lectoure et de Saint-Clar exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-24 (1<sup>o</sup>) du code de procédure pénale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 octobre 2016.

Pour le ministre et par délégation :  
*L'inspecteur général de l'administration,  
directeur des soutiens et des finances,*  
P. DEBROSSE

ANNEXE

BRIGADE TERRITORIALE	CIRCONSCRIPTION ACTUELLE	CIRCONSCRIPTION NOUVELLE
<b>Miradoux</b>	<b>Castet-Arrouy Flamarens Gimbrède Miradoux Peyrecave Plieux Saint-Antoine Sainte-Mère Sempesserre</b>	<b>(Dissolution)</b>
<b>Lectoure</b>	Berrac Castéra-Lectourois Lagarde Larroque-Engalin Lectoure Marsolan Mas-d'Auignon Pergain-Taillac Pouy-Roquelaure Saint-Avit-Frandat Saint-Martin-de-Goyne Saint-Mézard Terraube	Berrac Castéra-Lectourois <b>Gimbrède</b> Lagarde Larroque-Engalin Lectoure Marsolan Mas-d'Auignon Pergain-Taillac Pouy-Roquelaure Saint-Avit-Frandat Saint-Martin-De-Goyne <b>Sainte-Mère</b> Saint-Mézard <b>Sempesserre</b> Terraube
<b>Saint-Clar</b>	Avezan Bivès Cadeilhan Castéron Estramiac Gaudonville L'Isle-Bouzon Magnas Mauroux Pessoulens Saint-Clar Saint-Créac Saint-Léonard Tournecoupe	Avezan Bivès Cadeilhan Castéron <b>Castet-Arrouy</b> Estramiac <b>Flamarens</b> Gaudonville L'Isle-Bouzon Magnas Mauroux <b>Miradoux</b> Pessoulens <b>Peyrecave</b> <b>Plieux</b> <b>Saint-Antoine</b> Saint-Clar Saint-Créac Saint-Léonard Tournecoupe